

**RAPPORT DU COMITÉ  
D'ACCOMPAGNEMENT**

**2001**

***OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE***



## INTRODUCTION

*C*e deuxième rapport de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse couvre le premier exercice d'activités annuelles reposant sur le travail d'une équipe quasi-complète. Il s'agit aussi de la première année qui enregistre des mouvements de personnel entrant et sortant.

*C'est en tenant compte de ce contexte que les productions de l'année 2001 doivent être analysées.*

*La mission d'inventaire permanent des politiques et des données sociales en matière d'enfance et de jeunesse, qui est une des tâches premières de l'Observatoire, s'est concrétisée par la poursuite de la mise au point d'une base de données relationnelles conçue de manière à optimiser l'actualisation des informations et l'intégration des évolutions.*

*L'Observatoire s'inscrit ainsi dans un courant qui consiste, pour le service public, à établir avec plus de précision l'ensemble des données qui fondent son appui aux services qu'il subsidie.*

*En ce qui concerne les études, l'Observatoire, on le verra, a essentiellement répondu à des demandes externes, principalement des cabinets ministériels.*

*Autre caractéristique de l'exercice 2001, l'ouverture à une collaboration internationale avec des institutions similaires. La présidence belge de l'Union européenne aura été l'occasion de contacts fructueux autour d'un projet de création d'un réseau européen des observatoires.*

*Celui-ci participe de la volonté de l'Observatoire d'inscrire ses travaux dans une perspective européenne chaque fois que les questions traitées gagnent à être analysées de manière comparative sur base d'indicateurs communs.*

*Enfin, l'Observatoire tient à être diffuseur d'information et producteur d'événements, afin que ses travaux ne restent pas confinés dans des documents au caractère confidentiel. Dans un premier temps, il s'adresse prioritairement aux "professionnels" de l'enfance et de la jeunesse. La fabrication d'une information destinée à un public plus large, notamment les enfants et les jeunes eux-mêmes, ne peut être envisagée par l'équipe actuelle sans faire appel à des moyens extérieurs, ne serait-ce que, parce que l'ambition sera, le moment venu, de produire de véritables ouvrages de vulgarisation scientifique.*

## MISSIONS ET TÂCHES

Dans ce chapitre, selon le modèle de présentation retenu pour le rapport 1999-2000, les activités de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse sont mises en relation avec les missions que l'article 2 de l'arrêté du 8 juin 1998 lui attribue.

Nombre d'activités de l'Observatoire émergent simultanément à plusieurs aspects de ces missions. La présentation est établie ici en fonction de ce qui apparaît comme se référant principalement à l'une d'entre elles.

**L'Observatoire a pour mission de "dresser un inventaire permanent des politiques et des données sociales en matière d'enfance et de jeunesse, ... (et) des institutions et des associations compétentes en matière de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse"**  
(Art. 2, 1<sup>o</sup>, a,b).

En exécution de cette mission qui implique la réalisation d'un cadastre des institutions et un inventaire des politiques et des données sociales, les activités suivantes sont réalisées:

### **INFORMATION SUR LES ZONES PRIORITAIRES DANS LES POLITIQUES DE DISCRIMINATION**

Une étude comparative sur les zones prioritaires a été réalisée à la demande de Madame Leclair, Administratrice générale de l'ONE.

Dans cette étude, l'Observatoire a inventorié tous les dispositifs connus en Belgique (pour les niveaux Fédéral, Communauté française et Régions), hors ceux initiés dans le cadre de programmes européens :

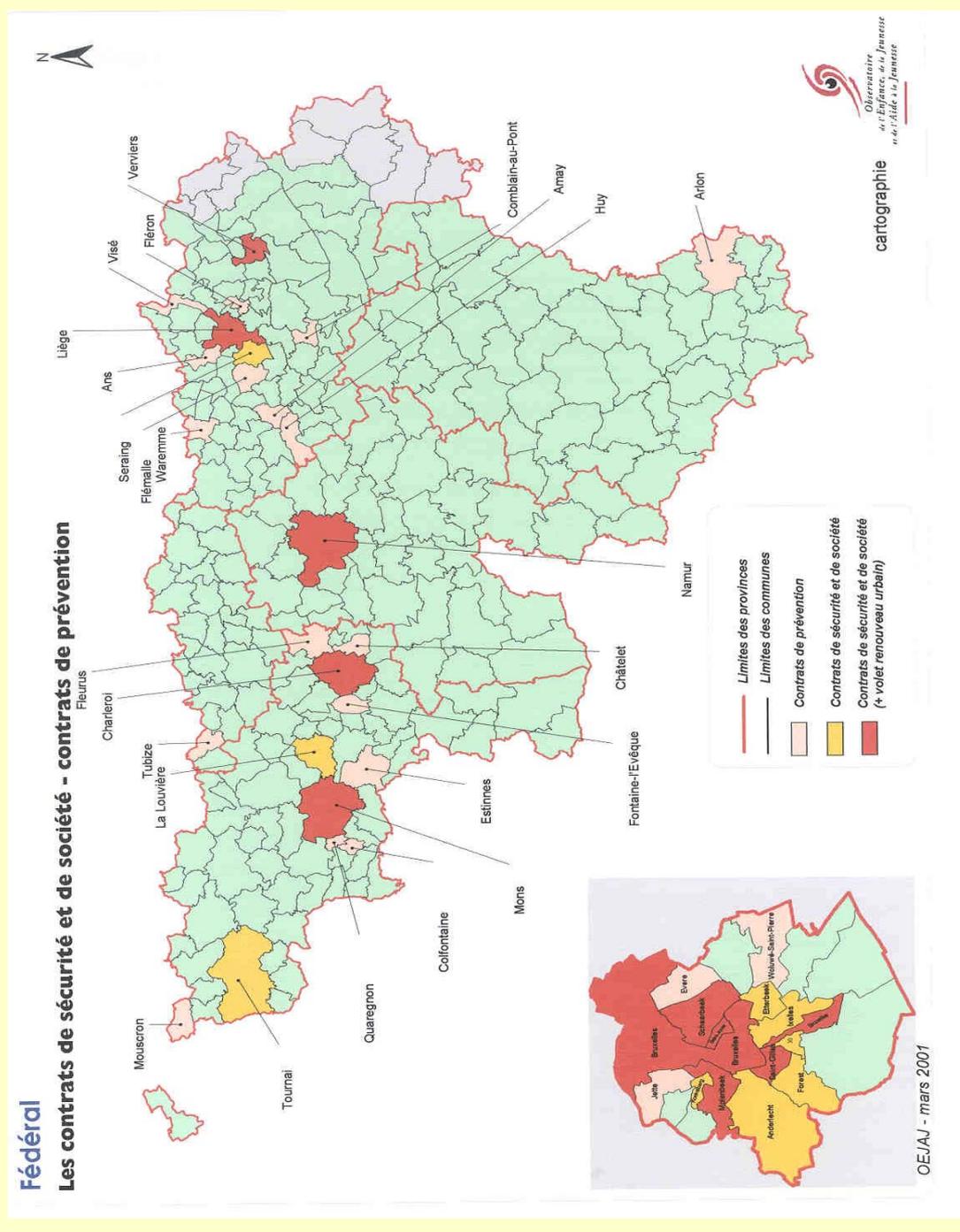
- les contrats de sécurité et de société, les contrats de prévention initiés par le Fédéral, en collaboration avec les Régions et la Communauté pour certains aspects de ces contrats;
- le Fonds d'impulsion pour la politique de l'immigration (FIPI);
- le décret de 1998 sur les discriminations positives dans l'enseignement fondamental et secondaire;
- les zones d'initiatives privilégiées (liées en Région wallonne aux matières du logement et de l'action sociale);
- les zones d'actions prioritaires (dans le décret wallon reprenant la logique territoriale déterminée au niveau fédéral par la Conférence interministérielle sur la politique de l'immigration);
- le programme intégration et cohabitation en Région bruxelloise (COCOF) – subventions spéciales aux communes;
- les contrats de quartier et quartiers d'initiatives (revitalisation des quartiers, renouveau urbain) en Région de Bruxelles-Capitale.

Chacun de ces dispositifs est décrit et une représentation cartographique précise en est donnée.

L'inventaire est suivi d'une note sur les effets de la territorialisation des politiques sociales.

**EXTRAIT**

**Etude comparative des zones prioritaires dans les politiques de discrimination positive**



**EXTRAIT****Etude comparative des zones prioritaires dans les politiques de discrimination positive**

*QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI ONT FAVORISÉ L'OPTION DE TERRITORIALISATION DES POLITIQUES SOCIALES ?*

- les « territoires d'exclusion »

zones, surtout urbaines, dont les habitants semblent cumuler des handicaps et où les catégories 'exclus', 'jeunes en décrochage scolaire', 'insécurité' ont semblé plus fréquentes qu'ailleurs (comme en ont témoigné les émeutes de Forest) ;

- fracture urbaine, fracture sociale

le territoire devient ainsi une projection du social et la fracture sociale se confond avec la fracture urbaine : voir les critères utilisés pour les politiques de discrimination en matière de renouveau urbain ou d'enseignement ;

- optimisation des ressources

en période de raréfaction des ressources nouvelles dans le budget de l'État, il s'agit de maximiser l'affectation des ressources, d'éviter le saupoudrage : la CE a, dès les années '70 dans les politiques de développement régional, centré son action sur des zones associées à des objectifs ;

- les nouvelles formes du social

la territorialisation permet de dépasser les formules de l'aide sociale classique dans la mesure où l'inégalité repérée est collective et donc, en principe, non stigmatisante individuellement : le classement individuel sur une échelle de handicap est remplacé par le classement de données sociales agrégées et ramenées à un territoire ;

- la proximité

la territorialisation concrétise le souhait d'intervention de proximité, adaptée à la spécificité de chaque situation ;

- le territoire pertinent

la délimitation de zones permet de dépasser les limites de la géographie administrative... et de la décision (commune, arrondissement, province) ; elle implique généralement une logique de projets, de contrats ;

- la transversalité

généralement, d'autres partenaires que l'initiateur des zones sont sollicités localement : la territorialisation favoriserait, en théorie, la transversalité ;

- les frontières

la délimitation des zones est adaptée aux politiques sectorielles : les critères utilisés pour délimiter les zones reflètent la représentation que l'on se donne du problème ... et les données disponibles. Généralement, les données statistiques sont confrontées à la connaissance du problème par des experts ou des praticiens sur base d'un premier classement objectif ;

- le symbole

l'accent mis sur certains territoires a aussi une fonction symbolique : rassurer les autres, montrer que le problème est pris à bras-le-corps ;

## **LES ENFANTS DANS LES COMMUNES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

Avec pour objectif de permettre la négociation d'accords de coopération avec les Régions sur base de données objectives, l'Observatoire a réalisé, à la demande du Ministre de l'Enfance, une note reprenant les éléments suivants :

- nombre et densité d'enfants de 3 à 12 ans par communes ;
- taux de natalité par commune ;
- simulation des effets d'un rassemblement de communes ;
- bref bilan des projets pilotes menés en Région wallonne.

**EXTRAIT****Les enfants dans les communes de la Région wallonne et de Bruxelles-Capitale****Le nombre d'enfants de 3 à 12 ans***a. en Région wallonne*

La population des 3-12 ans en Région wallonne est de 379.243

- dans une population totale de 3.339.516 soit 11,4% et
- pour une surface de 1.684.429 ha, soit une densité de 0,23.

Le nombre d'enfants par commune en Région wallonne varie de 139 à 21.445

- soit un nombre moyen d'enfants pour les 262 communes de 1.447 et
- plus de 4 communes sur 5 ont moins de 2.000 enfants de 3 à 12 ans.

*b. en Région de Bruxelles-Capitale*

La population des 3-12 ans est de 102.030

- dans une population totale de 959.318 soit 10,64% et
- pour une surface de 161,138 ha soit une densité de 6,23.

Le nombre d'enfants par commune en Région de Bruxelles-Capitale varie de 1.695 à 14.929.

**Tableau 1. Le nombre d'enfants de 3-12 ans dans les communes de la Région wallonne**

<i>Catégories de nombre d'enfants 3-12 ans par commune en Région wallonne</i>	<i>Nombre de communes</i>	<i>%</i>
0<x<=2000	218	83,21
2000<x<=4000	34	12,98
4000<x<=6000	2	0,76
6000<x<=8000	3	1,15
8000<x<=10000	2	0,76
10000<x<=12000	1	0,38
12000<x<=14000	-	-
14000<x<=16000	-	-
16000<x<=18000	1	0,38
18000<x<=20000	-	-
20000<x<=22000	1	0,38

**EXTRAIT****Les enfants dans les communes de la Région wallonne et de Bruxelles-Capitale****La densité des enfants de 3 à 12 ans**

En Région de Bruxelles-Capitale, la densité des 3-12 ans par commune varie de 3,11 à 27,07 enfants à l'ha.

En Région wallonne, la densité des 3-12 ans par commune varie de 0,025 à 3,6 enfants à l'ha.

La moyenne des densités d'enfants de 3 à 12 ans pour les 262 communes de la Région wallonne est de 0,34. Plus de 4 communes wallonnes sur cinq ont une densité d'enfants de 3 à 12 ans inférieure à 0,5 enfants à l'ha.

**TABLEAU 2. DENSITÉ DES 3-12 ANS EN RÉGION WALLONNE**

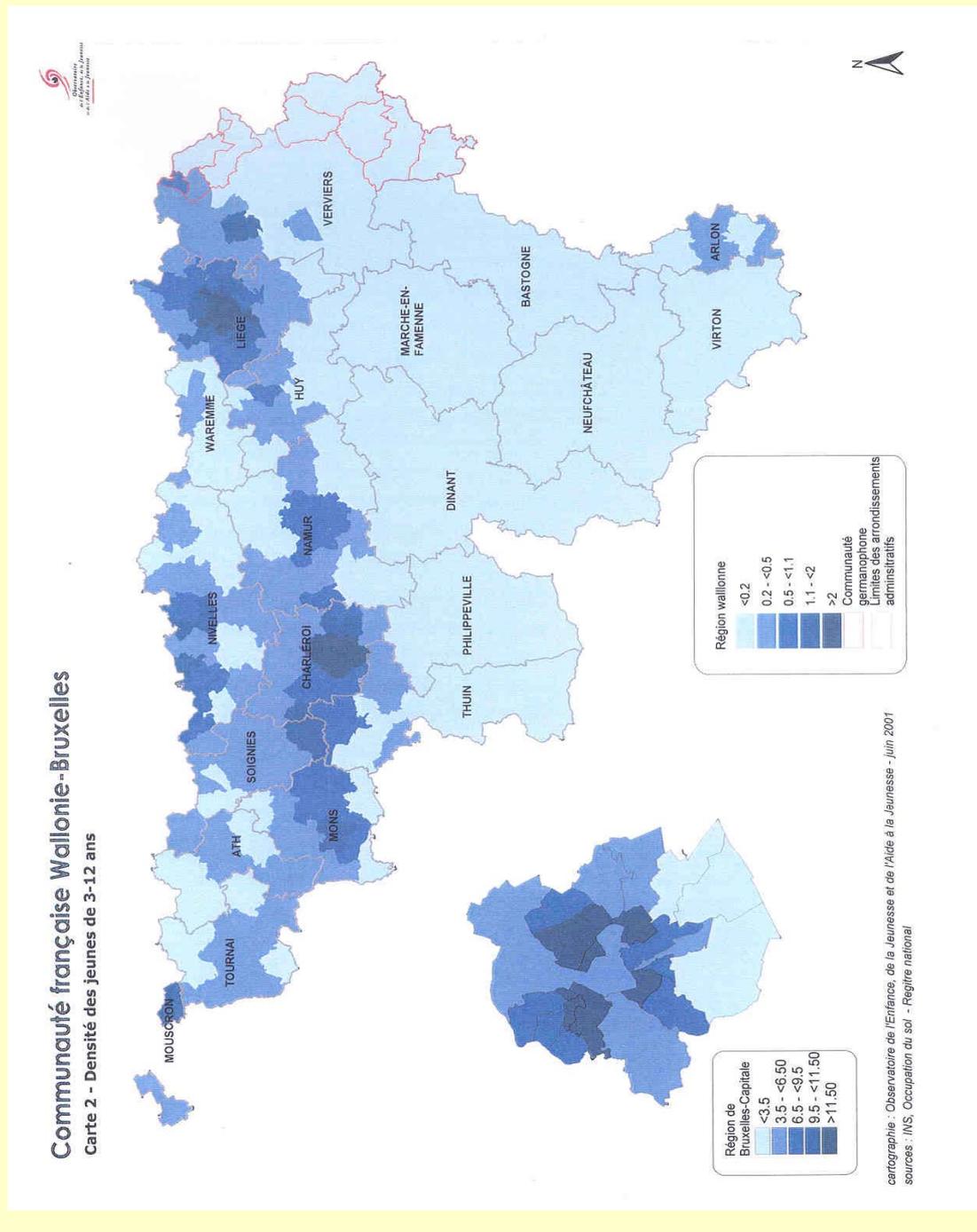
Catégories de densité de 3-12 en Région wallonne	Nombre de communes	%	% Cumulé
$0,0 < x \leq 0,5$	215	82,06	82,06
$0,5 < x \leq 1,0$	25	9,54	91,60
$1,0 < x \leq 1,5$	12	4,58	96,18
$1,5 < x \leq 2,0$	7	2,67	98,86
$2,0 < x \leq 2,5$	1	0,38	99,24
$2,5 < x \leq 3,0$	1	0,38	99,62
$3,0 < x \leq 3,5$	-	-	99,62
$3,5 < x \leq 4,0$	1	0,38	100,00

**Les cartes suivantes montrent :**

- **la densité des enfants de 3 à 12 ans dans les communes**
- **la proportion de noyaux familiaux séparés dans les noyaux familiaux avec enfants de moins de 12 ans.**

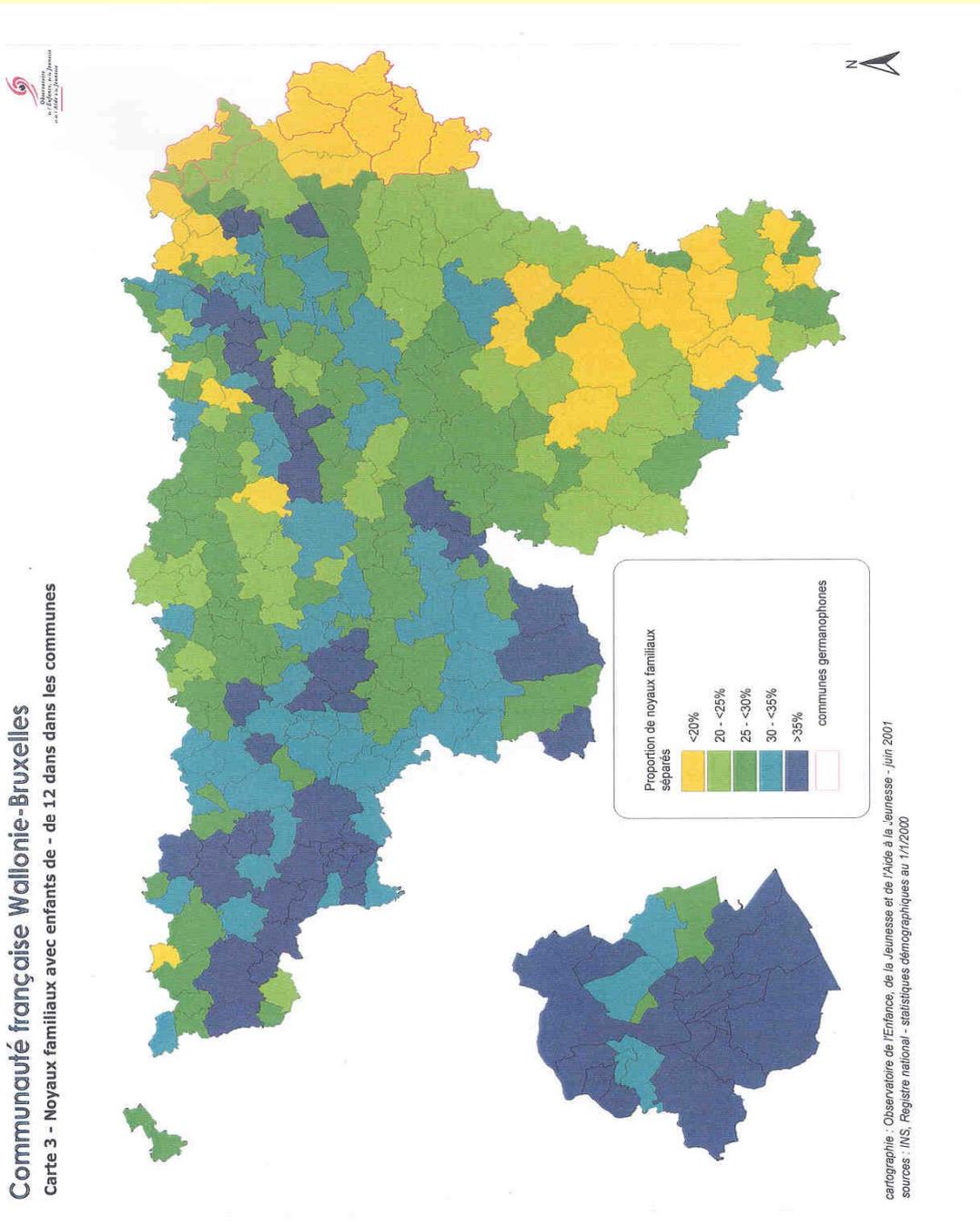
**EXTRAIT**

**Les enfants dans les communes de la Région wallonne et de Bruxelles-Capitale**



**EXTRAIT**

**Les enfants dans les communes de la Région wallonne et de Bruxelles-Capitale**



## **ÉTUDE SUR LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DE CRISE DE L'ONE**

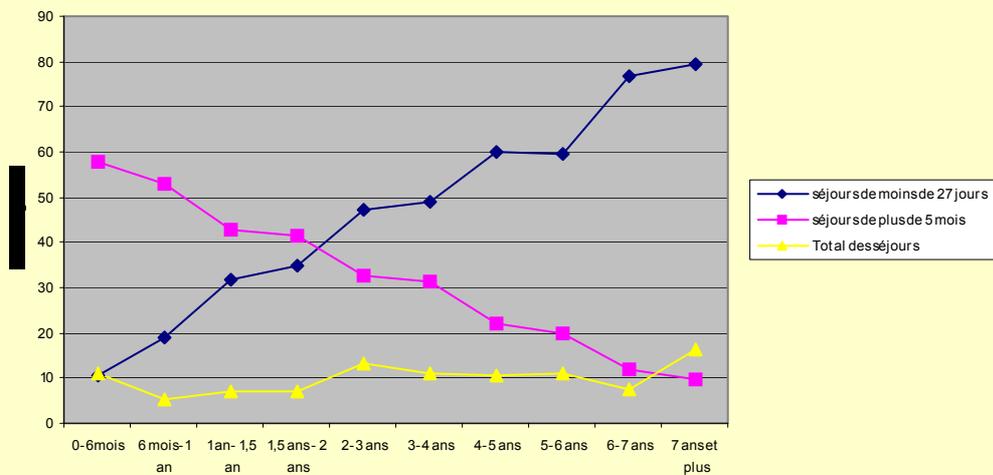
Les ministres de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse ayant envisagé une harmonisation des mécanismes de subventions des prises en charges par l'Aide à la Jeunesse dans les institutions "accueil de crise" de l'ONE, il a été demandé à l'Observatoire d'établir leur recensement pour les années 1999 et 2000.

La première partie de cette étude a été réalisée au début de l'été 2001. Sur base des informations recueillies et présentées en juillet, il a été décidé de prolonger ce travail qui devrait aboutir au printemps 2002.

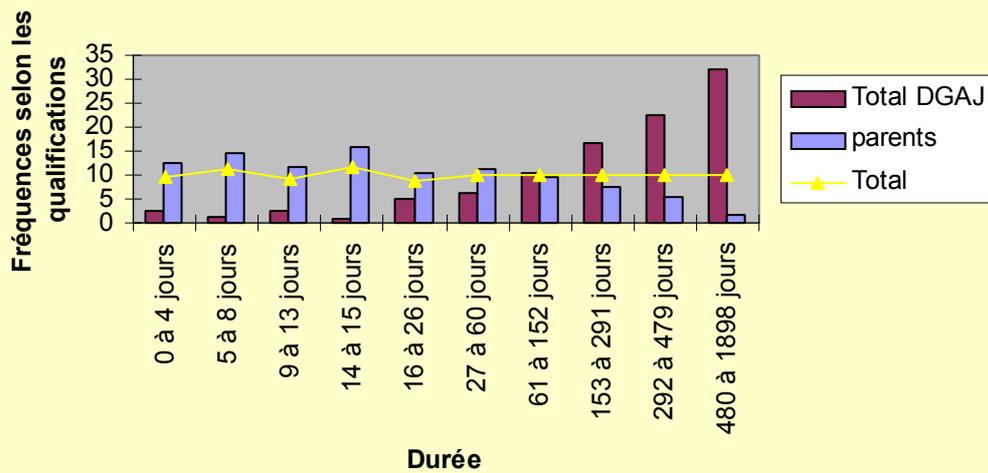
**EXTRAIT**

**Accueil de crise de l'ONE. Recensement des prises en charge en 1999 et 2000**

**Graphique 3**  
Ages et durée de séjour



**Graphique 4. Durée et qualification des prises en charge**



## **CARTOGRAPHIE – PRÉVENTION GÉNÉRALE DE L'AIDE À LA JEUNESSE**

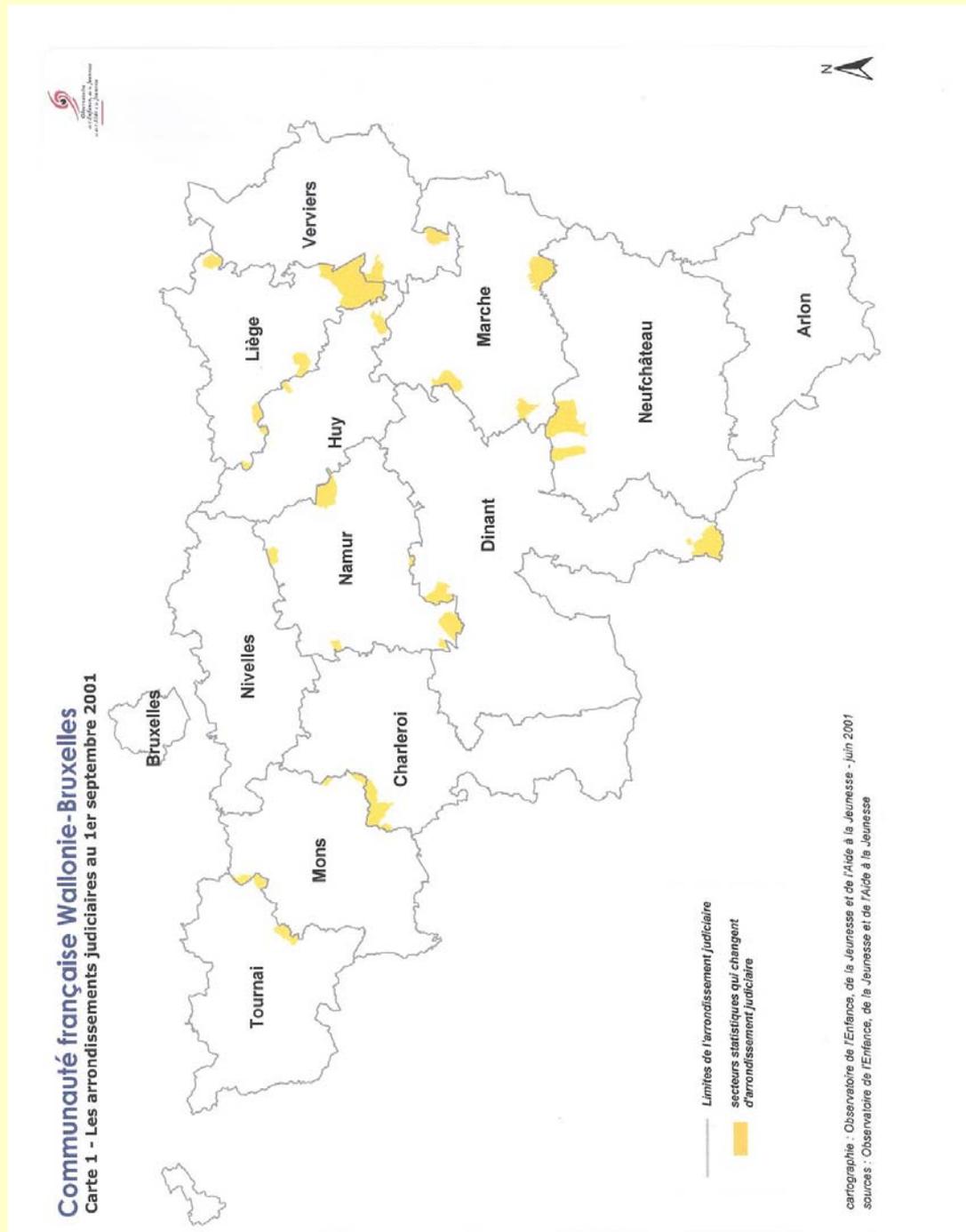
Cette cartographie a été réalisée en juin 2001, à la demande de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse qui souhaitait disposer de bases objectives pour la répartition des budgets de prévention générale aux Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ).

La première difficulté qui s'est présentée à nous a consisté dans le fait que, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2001, les limites des arrondissements judiciaires ne correspondent pas aux limites communales : voir plus loin carte 1.

Parmi les informations souhaitées figurait la population de moins de 18 ans dans les implantations scolaires en discrimination positive. Nous n'avons pu disposer de cette information et nous avons représenté les implantations scolaires en discrimination positive.

**EXTRAIT**

**Cartographie prévention générale**

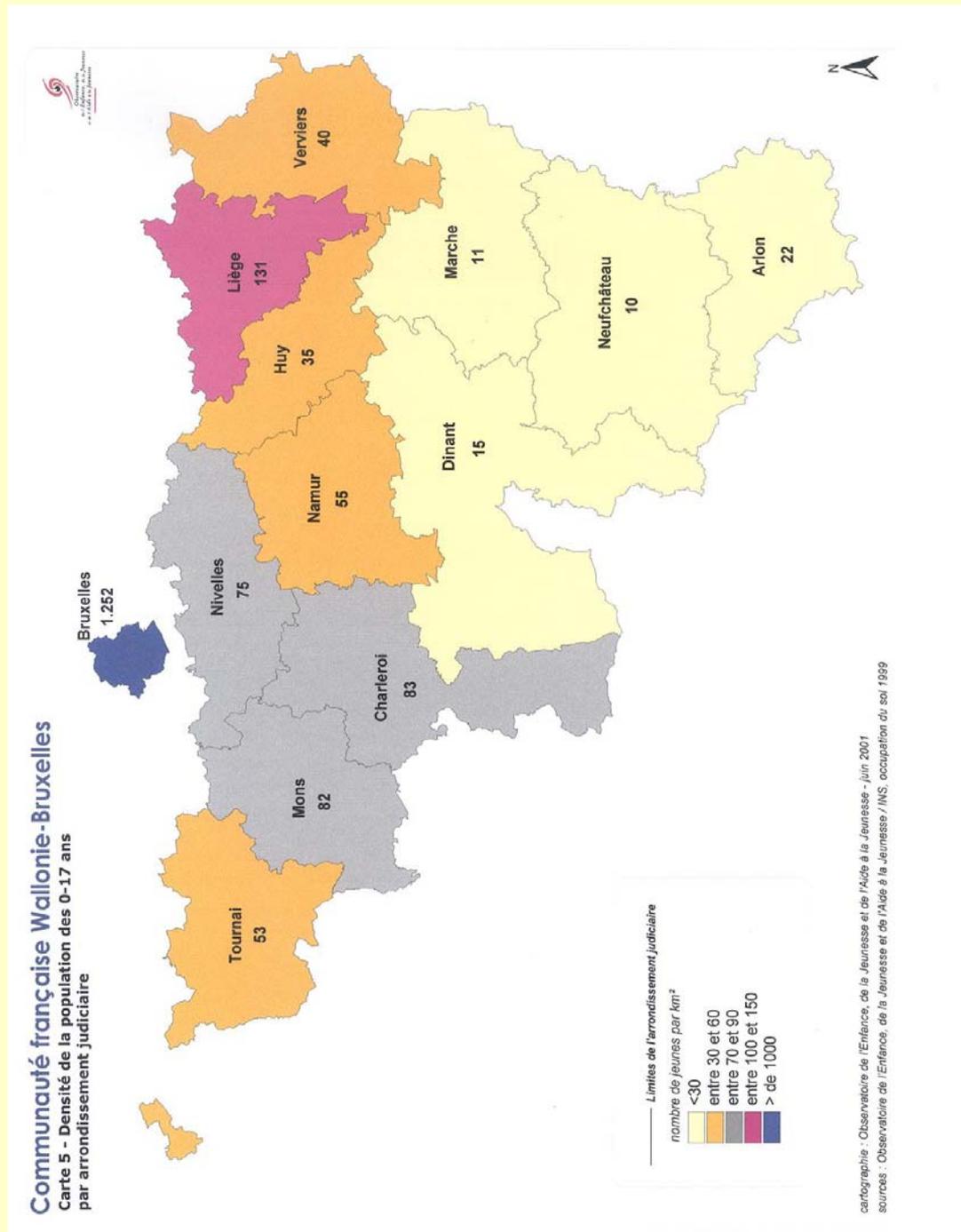


**EXTRAIT**
**Cartographie prévention générale**

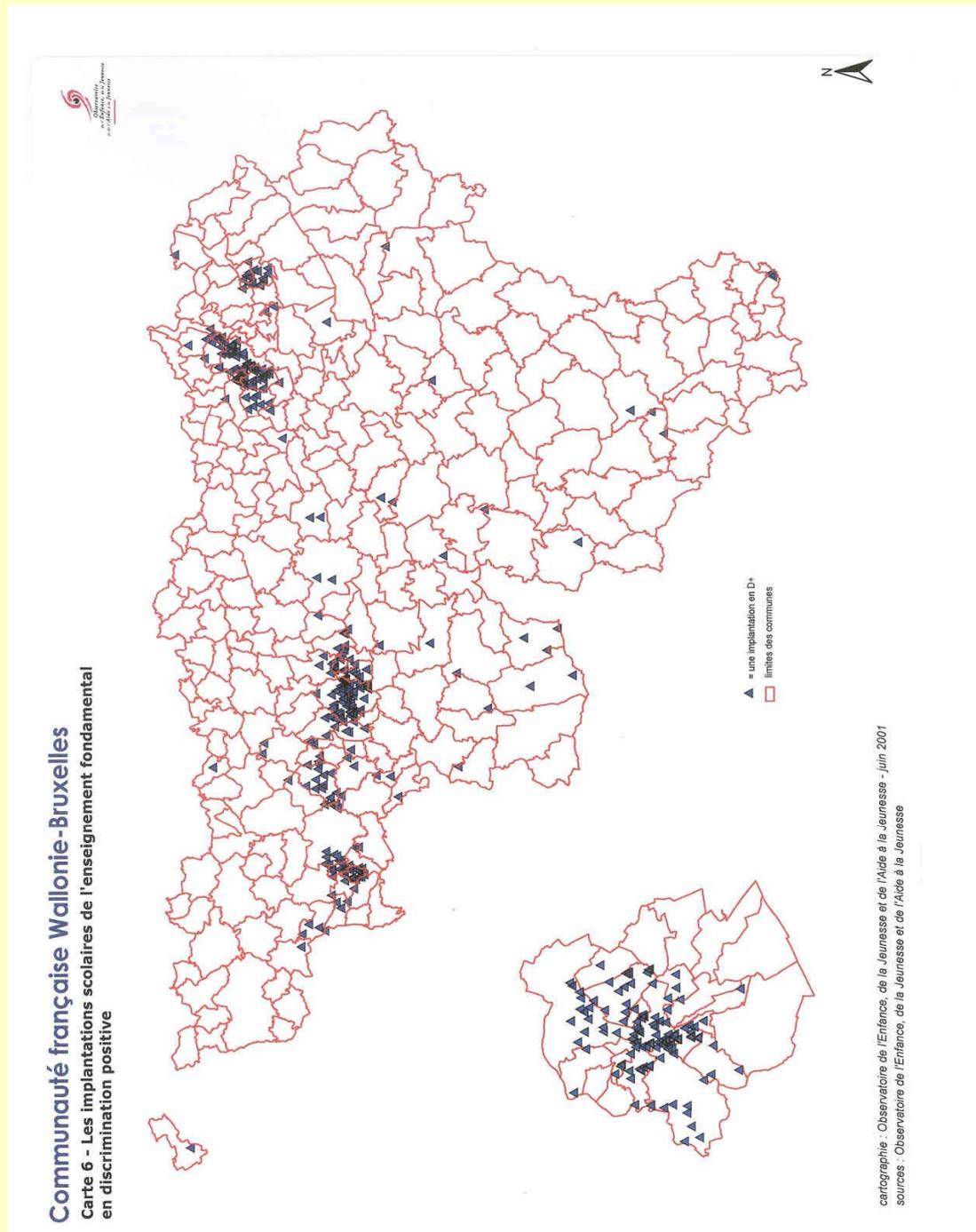
<i>Arrondissement judiciaire</i>	<i>Répartition des jeunes par arrondissement judiciaire</i>	<i>Proportion de jeunes dans la population</i>	<i>Rapport entre les nombre de moins de 18 ans et de + 65 ans</i>	<i>Nombre de - 18 ans en dehors des noyaux familiaux</i>	<i>Jeunes vivant en dehors des noyaux familiaux pour mille jeunes</i>	<i>Proportion de couples dans les noyaux familiaux avec enfants de moins de 18 ans</i>
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>21,96</b>	<b>1,31</b>	<b>19.313</b>	<b>20,80</b>	<b>66,69</b>
21 <b>Bruxelles</b>	21,75	21,06	1,26	4.640	22,97	62,74
23 <b>Nivelles</b>	8,85	23,49	1,60	1.426	17,35	71,35
51 <b>Charleroi</b>	13,34	21,83	1,28	2.970	23,98	64,67
52 <b>Mons</b>	9,77	21,87	1,29	2.215	24,42	63,24
53 <b>Tournai</b>	6,85	21,37	1,18	1.341	21,10	67,16
61 <b>Huy</b>	3,33	22,77	1,39	642	20,79	68,18
62 <b>Liège</b>	13,73	20,62	1,15	2.545	19,97	65,03
63 <b>Verviers</b>	5,02	23,92	1,50	659	14,15	71,84
81 <b>Arlon</b>	2,58	23,88	1,50	256	10,69	77,32
82 <b>Marche</b>	1,76	24,50	1,49	232	14,21	73,94
83 <b>Neufchâteau</b>	2,12	24,65	1,52	285	14,47	78,61
91 <b>Dinant</b>	4,01	23,09	1,37	746	20,05	69,82
92 <b>Namur</b>	6,91	22,68	1,42	1.356	21,15	69,90

**EXTRAIT**

**Cartographie prévention générale**



## Cartographie prévention générale



**L'Observatoire a pour mission d'émettre " ... des avis sur toute question relative à l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse, notamment en ce qui concerne l'élaboration de critères de programmation des institutions et services...la création de nouvelles institutions ou associations ...(et le cas échéant leur) réorganisation" (Art. 2, 2).**

## **MALTRAITANCE**

Tenant compte des réflexions d'un groupe de travail constitué de praticiens qui souhaitaient disposer d'informations objectives sur la maltraitance, l'Observatoire a élaboré un document intitulé "Projet de protocole de récolte de données relatives à la maltraitance". Le projet a été soumis à l'aval des instances administratives concernées en vue d'obtenir l'accord du Gouvernement pour entamer le recueil des données.

A la date du 31 décembre, seule l'administration de l'Aide à la Jeunesse avait marqué son accord moyennant les réserves suivantes : le respect de la vie privée des jeunes et des familles et les moyens disponibles, notamment au niveau du personnel, pour réaliser le recueil des données. Cependant, l'Observatoire ayant répondu aux commentaires relatifs principalement à la confidentialité des données, ce dossier devrait être débloqué auprès de l'ONE et de l'Administration de l'Enseignement début 2002.

## **CODE DE QUALITÉ**

Les questions liées à l'application du code de qualité de l'accueil aux associations et institutions agréées par le ministère de la Communauté française ont été répercutées par des membres du comité d'accompagnement de l'Observatoire.

Un groupe de travail sur ce thème a donc été constitué par l'Observatoire, avec l'accord du Comité d'accompagnement. Les propositions de ce groupe de travail ont été communiquées au Ministre de l'Enfance.

**L'Observatoire a pour mission de promouvoir et faire connaître**  
*"toute initiative dont l'objectif est d'améliorer la situation des enfants et des jeunes... et mettre en œuvre pour la Communauté française les dispositions contenues aux articles 42 et 44 de la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant"*  
(Art.2, 3)

## **RÉSEAU D'ÉCHANGE INTRA-COMMUNAUTAIRE**

Dès l'année 2000, l'Observatoire avait lancé un appel à la création d'un réseau d'échange d'expériences, d'idées, de projets innovants. Quelques associations ont répondu à cet appel. Cependant, il n'a pas été possible de renforcer cette action en 2001, essentiellement à cause de l'inaccessibilité temporaire du site et de l'impossibilité de développement de celui-ci pour des raisons matérielles.

## **SPORTS DE QUARTIER**

L'Observatoire avait commandité à l'asbl "Réseau Sports de Quartier" un complément à l'enquête du Credal sur "Les sports de quartier en Région wallonne" subventionnée par la Fondation Roi Baudouin.

Nous avons reçu les résultats en septembre 2001. Quoique très parcellaire, ce complément comportait cependant quelques informations dignes d'intérêt, comme la faible présence des filles dans les activités et les réelles capacités de participation de catégories sociales défavorisées. Ce dossier a contribué à la présentation d'un projet financé par les ministres des Affaires sociales et de la Santé de la Région wallonne et de la Jeunesse et des Sports de la Communauté française.

## **RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES DROITS DE L'ENFANT**

Dans le cadre de l'exécution de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), l'Observatoire est chargé de la rédaction du rapport quinquennal sur son application en Communauté française, partie du rapport déposé par la Belgique.

Dans cette perspective, le Groupe permanent de suivi initié par l'Observatoire s'est réuni à quatre reprises en 2001. Il s'est élargi à de nouvelles représentations, notamment le CRECCIDE qui coordonne les Conseils communaux d'enfants en Région wallonne, et l'ECPAT mouvement co-organisateur du Sommet de Yokohama.

Il a notamment abordé les points suivants :

### **20 février 2001**

Présentation générale des objectifs du groupe de suivi et organisation du travail.

### **22 mai 2001**

Communication sur l'état d'avancement des informations sur l'application de la convention (rapports des administrations et remarques des ONG). Echange d'informations.

### **25 septembre 2001**

Communication sur le suivi du rapport 1999.

Débat thématique sur les expériences de parole des enfants et des jeunes en Communauté française.

### **4 décembre 2001**

Préparation du groupe de travail mis en place au Ministère de la Justice (*cf. infra*)

Analyse des compléments du rapport 1999.



Réunion du groupe permanent "CIDE"

En outre, suite à une réunion de la Conférence interministérielle "droits de l'enfant", le Gouvernement de la Communauté française a chargé l'Observatoire d'assurer le suivi de la préparation de la présentation du rapport devant le Comité des Nations Unies à Genève, programmée pour le printemps 2002. Un groupe de travail a été créé au Ministère de la Justice. La première réunion de ce groupe a eu lieu le 6 septembre 2001, avec à son ordre du jour les modalités de rapportage et de constitution de la délégation. Les instructions plus précises émanant du Comité de Genève n'étaient pas connues à la date du 31 décembre.

## **JOURNÉE DES DROITS DE L'ENFANT**

A l'occasion de la journée des droits de l'enfant (20 novembre), l'Observatoire a co-organisé une séance académique avec le Délégué général aux droits de l'enfant sur le thème : "Les acteurs de terrain ont la parole". Le coordinateur f.f. a présenté une communication sur le suivi du rapport 1999 relatif à la Convention internationale des droits de l'enfant. Des actes reprenant les exposés des intervenants ont été publiés et sont accessibles sur le site de l'Observatoire.

Dans le même esprit de collaboration, l'Observatoire a co-édité une partie des brochures conçues par la délégation générale sur le thème : "Je compte sur mes droits", largement distribuées dans les milieux scolaires.

**L'Observatoire a pour mission de faire "des recommandations visant à favoriser la collaboration entre l'ONE, les services du Gouvernement et les associations"**  
(Art. 2, 4).

## **ACCUEIL DES ENFANTS EN DEHORS DES HEURES SCOLAIRES**

Dans le domaine neuf et transversal de l'accueil des enfants de 2 ½ à 12 ans, en dehors des heures scolaires, la collaboration de l'Observatoire a été sollicitée à plusieurs reprises pour :

- un inventaire des différentes contributions de la Communauté française dans ce domaine en concertation avec les administrations de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse, de la culture, du sport et de la santé;
- l'organisation de deux journées d'étude en concertation avec l'administration de la Région wallonne;
- la rédaction d'un modèle d'état des lieux et d'analyse des besoins de l'accueil en dehors des heures scolaires;
- la participation à la rédaction par l'ONE d'une brochure sur le code de qualité et le projet d'accueil.

**L'Observatoire a pour mission**  
*de "coordonner les résultats des études et  
recherches scientifiques réalisées en ma-  
tière d'enfance, de jeunesse et d'aide à la  
jeunesse et, s'il échet, réaliser de telles  
études ou recherches"*  
(Art. 2, 5)

## **L'ÉDUCATION ET L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS RAPPORT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À L'OCDE : PUBLICATION ET SÉMINAIRE**

Le rapport de base de la Communauté française dans le cadre de l'examen thématique de l'OCDE sur l'éducation et la garde des jeunes enfants – rapport coordonné par la Direction des Relations internationale du Secrétariat général avec la collaboration de l'ONE, de l'Enseignement et de l'Observatoire – a été publié par l'Observatoire.

La publication des conclusions de l'examen thématique dans treize pays de l'OCDE et la publication du rapport de la Communauté française ont été prétexte à l'organisation d'un séminaire. Le 14 décembre, devant plus de cent professionnels de l'éducation et de l'accueil de l'enfance, John Bennet et de l'OCDE et Sylvie Rayna, experte chargée de l'examen de la Communauté française ont pu tirer les conclusions de leur mission et participer à un débat, en présence du Ministre de l'Enfance, Monsieur Jean-Marc Nollet et du Secrétaire général, Président du Comité d'accompagnement de l'Observatoire, Monsieur Henry Ingberg.

## **PAROLE DES JEUNES DÉLINQUANTS**

Les résultats de l'étude "Jeunes délinquants et mesures judiciaires : la parole des jeunes" commandée par la Ministre de l'Aide à la Jeunesse lui ont été communiqués en septembre 2001.

Afin de permettre une diffusion d'informations plus large, l'Observatoire a commandé aux chercheuses de l'UCL et de l'ULB une réécriture de leurs résultats à destination des professionnels d'une part et des jeunes d'autre part. La publication est fixée à la fin du premier semestre 2002.

### **APPORT DES FONCTIONS DE DIRECTEUR**

En juillet 2001, à la demande de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Madame Nicole Maréchal, l'Observatoire a réalisé, en urgence, une enquête auprès de tous les directeurs de l'aide à la jeunesse sur l'apport de leur fonction au dispositif mis en place en Communauté française. Le document de synthèse était conçu de manière telle qu'il puisse éclairer une négociation interministérielle relative à la gestion de l'aide à la jeunesse dans la Région de Bruxelles-Capitale.

### **COLLOQUE "LE CINÉMA REND-IL MÉCHANT ?" BRUXELLES, LE 14 MARS 2001**

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a soutenu l'organisation et le financement du colloque intitulé "Le cinéma rend-il méchant ?" organisé par le Festival du Film fantastique de Bruxelles. Cette journée d'étude était basée sur le rapport d'influence exercé par le spectacle audiovisuel de fiction sur le passage à l'acte violent et l'évolution des valeurs collectives.

### **POUR UN RÉSEAU EUROPÉEN DES OBSERVATOIRES DE L'ENFANCE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION**

Sous la présidence française de l'Union européenne, en 2002, un groupe permanent "Europe de l'Enfance" a été instauré. Il regroupe les délégués des ministres des États membres qui sont compétents pour l'enfance. C'est notamment ce groupe qui a préparé la réunion de la REME organisée par le Ministre Nollet sous la Présidence belge.

Sous la présidence suédoise, un projet de mise en place d'un observatoire de l'enfance européen a été analysé. Conçu par l'Istituto degli Innocenti de Florence, ce dossier a été refusé en mai 2001 et il a été proposé de s'orienter vers la mise en réseaux des observatoires existants.

L'Observatoire de la Communauté française a établi une note de faisabilité qui a été proposée le 5 novembre à une réunion du groupe "Europe de l'Enfance". Elle reposait sur une enquête menée dans les différents pays de façon à connaître les observatoires ou organismes similaires qui se sont révélés être d'une grande disparité.

Le coordinateur f.f. a mené une mission exploratoire auprès du Ministère italien des Affaires sociales (division de l'enfance), à Rome, et de l'Istituto degli Innocenti, à Florence, les 26 et 27 juillet.

L'Observatoire a également organisé une réunion des observatoires les 26 et 27 octobre, au Prieuré de Val Duchesse. Les représentants de 12 pays participaient à cette réunion.

Suite à la REME et à de nouvelles objections formulées par certains Etats membres, le dossier a été transmis à la présidence espagnole pour finalisation. L'Observatoire a également assuré la transmission des dossiers par une mission du coordinateur f.f. à Madrid, les 26 et 27 décembre.

## **PUBLICATIONS**

**La politique d'éducation et de garde des jeunes enfants en Communauté française de Belgique** (décembre 2001), en collaboration avec l'ONE; Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Ministère de la Communauté française, 44 bd Léopold II, 1080 Bruxelles.

**20 novembre 2001, Journée nationale des droits de l'enfant : "Des acteurs prennent la parole"** (novembre 2001), co-édition avec le Délégué général aux droits de l'enfant; Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Ministère de la Communauté française, 44 bd Léopold II, 1080 Bruxelles.

**Etat des lieux de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires : Un outil pour les communes, un outil pour la Communauté française** accompagné d'un CD-Rom (décembre 2001), Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Ministère de la Communauté française, 44 bd Léopold II, 1080 Bruxelles.

**Les droits de l'enfant : "Ce n'est pas parce que je suis un enfant que je n'ai rien à dire"**, co-édition avec le Délégué général aux droits de l'enfant; Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Ministère de la Communauté française, 44 bd Léopold II, 1080 Bruxelles.

## **SITE**

Celui-ci est accessible à l'adresse :

<http://www.cfwb.be/oejai>

## **REPRÉSENTATIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES**

### **REPRÉSENTATIONS DE L'OBSERVATOIRE**

L'Observatoire, en vertu de dispositions de décrets et arrêtés, siège au sein de divers organes:

- Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française;
- Le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse;
- La Commission d'agrément des services privés du secteur de l'aide à la jeunesse.

Ces représentations doivent faire l'objet d'une réaffectation en raison des mouvements de personnel

- La Commission permanente de l'enfance maltraitée;
- Le Conseil d'administration et le Bureau de l'ONE pour les matières relevant de l'agrément des milieux d'accueil, ainsi que le Conseil d'avis. Le coordinateur f.f. a été désigné par arrêté pour assurer ces représentations ;
- Et, à la demande de différents interlocuteurs, à divers groupes de travail ainsi qu'au Comité de projet de l'Observatoire de l'Enfant de la Commission communautaire française.

### **REPRÉSENTATIONS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE CONFIÉES À L'OBSERVATOIRE**

En préparation au Sommet mondial des Nations Unies, Anne-Marie Dekoninck a participé à la Conférence de Berlin sur les enfants en Europe et en Asie centrale (16 au 18 mai).

Le coordinateur f.f. de l'Observatoire a représenté la Communauté française aux travaux du Forum de l'enfance et de la famille du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 et 30 novembre).

Dominique Delvaux a représenté la Communauté française lors du séminaire de clôture de l'examen thématique "Education et garde des jeunes enfants" de l'OCDE à Stockholm (du 13 au 15 juin).

Dominique Delvaux représente la Communauté française dans le Comité d'accompagnement du programme européen DAPHNE consacré à la prévention de la violence envers les femmes et les enfants.

## **ACTIVITÉS EXTÉRIEURES DU PERSONNEL DE L'OBSERVATOIRE**

Le Délégué général aux droits de l'enfant accueillait une délégation tunisienne de futurs fonctionnaires de l'aide à la jeunesse, le 7 mai 2001. A cette occasion, Marc Bertholomé et Dominique Delvaux ont présenté l'Observatoire sur base du rapport d'activité.

Dominique Delvaux est intervenue dans deux réunions des Etats généraux de l'accueil extra-scolaire, à Ath et La Louvière, sur base d'une communication intitulée "Pour une définition de l'accueil extra-scolaire".

Marc Bertholomé et Dominique Delvaux ont participé à la journée de clôture des Etats généraux de l'accueil extra-scolaire organisée par la FILE, à Gembloux, le 6 novembre 2001.

Dominique Delvaux a présidé un atelier consacré à "L'évolution socio-historique" lors du colloque organisé par la Ministre de l'Emploi de la Région wallonne dans le cadre de la Présidence européenne : "Sphères privée et professionnelle, vers une recomposition des rôles et des actions", les 8 et 9 novembre 2001, à Gembloux.

Marc Bertholomé et David Deschryver ont participé à diverses réunions internes au Ministère, sur les thèmes de l'informatisation, de la mise en œuvre de bases de données et de cartographies.

Benoît Parmentier, Anne-Marie Dekoninck et Dominique Delvaux ont participé aux Comités d'accompagnement des 28 projets pilotes de l'extra-scolaire en Région wallonne, dans le courant du premier semestre 2001.

Anne-Marie Dekoninck, a participé à un groupe de travail "Enfants admis" qui a été mis en place à la demande des Ministres de l'Audiovisuel et de l'Aide à la Jeunesse afin d'examiner la problématique générale de la protection des mineurs vis-à-vis des contenus audiovisuels préjudiciables. Un rapport final a été émis en septembre 2001.

Anne-Marie Dekoninck a représenté l'Observatoire au comité d'accompagnement de deux recherches conventionnées par l'administration de l'Aide à la Jeunesse relatives aux "Jeunes délinquants" et aux jeunes psychotiques en institutions.

Marc Bertholomé représente l'Observatoire aux réunions de concertation entre l'aide à la jeunesse et les magistrats.

Dominique Delvaux a participé au Comité d'accompagnement de la convention Aide à la Jeunesse "Ecoute-Enfants".

## **PERSONNEL DE L'OBSERVATOIRE ET AFFECTATION DES TÂCHES**

Les services ont connu les premiers mouvements de personnel, pendant l'année 2001.

Benoît Parmentier, appelé au cabinet du Ministre de l'Enfance, a été remplacé, pour la durée de sa mission, par Marc Bertholomé, à partir du 23 avril 2001. Ce dernier est chargé par le Gouvernement d'une mission complémentaire, en vue de l'application de l'accord avec le secteur non-marchand en Communauté française.

Deux agents complémentaires de niveau 1 ont été engagés à l'automne : Sophie Hubert et Michel Vandekeere.

Anne-Marie Dekoninck a quitté l'Observatoire en novembre.

L'effectif était de 6 personnes au 31 décembre.

Le fonctionnement de l'Observatoire est fondé sur le principe de la décision collégiale des agents de rang 12 pour ce qui concerne la programmation des travaux. Dans la mesure du possible, l'ensemble du personnel tient une réunion de staff une fois par semaine.

En ce qui concerne le travail quotidien, au moins deux personnes sont généralement affectées à un dossier, dont l'une à titre principal, ce qui permet notamment d'éviter des retards de traitement dus à des absences ou à des missions extérieures.

## **Benoît Parmentier**

### **Coordinateur de l'Observatoire**

Licencié en psychologie sociale

- Institut central des cadres (organisation de jeunesse de coordination, formation d'animateurs)
- Cabinets ministériels (jeunesse, aide à la jeunesse, enfance, immigration, santé, social)
- Autres expériences :  
mouvements de jeunesse, asbl d'éducation permanente, membre du comité de gestion du Service de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité, membre suppléant du Conseil d'administration du Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme.

**Prise de fonction :** le 1<sup>er</sup> juillet 1999, détaché depuis le 1<sup>er</sup> mai 2001

**Statut administratif :** agent contractuel de niveau 1

## **Marc Bertholomé**

### **Coordinateur f.f. de l'Observatoire**

Licencié en philologie et lettres

- Institut de recherche politique, secrétariat de groupe parlementaire, cabinet ministériel;
- Responsable d'un mouvement général d'éducation permanente, puis d'une ONG de coopération au développement;
- Autres expériences :  
administrateur de diverses associations dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation permanente, du logement social, du développement local, de la représentation patronale du non marchand.

**Prise de fonction :** le 23 avril 2001

**Statut administratif :** agent contractuel de niveau 1

## **Anne-Marie Dekoninck**

**Chargée plus particulièrement du secteur "Aide à la Jeunesse"**

Psychologue

- Ministère de la Justice :  
Centre de formation et de perfectionnement des cadres de l'Office de la Protection de la Jeunesse,  
organisation formation, bibliothèque spécialisée
- Ministère de la Communauté française :  
Centre d'information de formation et de perfectionnement, administration de l'Aide à la Jeunesse  
organisation formation du personnel
- Secrétariat du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse.

**Prise de fonction** : le 1<sup>er</sup> septembre 1999

**Statut administratif** : agent statutaire, Directrice

**A quitté l'Observatoire** : le 1<sup>er</sup> novembre 2001

## **Dominique Delvaux**

**Chargée plus particulièrement de l'organisation des bases de données et de la coordination des rapports de recherche.**

Historienne

- Chercheur à l'Université de Liège :  
banque de données historique des communes;  
histoire de la population belge au 19<sup>ème</sup> siècle;  
les élections en Belgique au 20<sup>ème</sup> siècle.
- Direction du Service d'étude des FPS
- Conseillère au cabinet du Ministre de la Culture.

**Prise de fonction** : le 7 juillet 1998

**Statut administratif** : agent contractuel de niveau 1

## **Michel Vandekeere**

**Chargé plus particulièrement de l'analyse des données et des méthodes de recherche**

Psychologue

- Assistant au Service de Psychologie Sociale de l'Université de Liège de 1980 à 1986
- Maître de conférence à l'Université de Liège de 1994 à 1998
- Chercheur au Centre Liégeois d'Etude de l'Opinion de l'Université de Liège de 1987 à 2001

**Prise de fonction** : le 1<sup>er</sup> octobre 2001

**Statut administratif** : agent contractuel de niveau 1

## **Sophie Hubert**

**Chargée plus particulièrement du secteur "Aide à la Jeunesse"**

- Licenciée en Sciences Psychologiques et de l'Education (2000)
- Mémoire : Contribution à l'Etude de la violence en milieu scolaire secondaire dans le cadre d'une monographie d'établissement, en collaboration avec l'Université Victor Segalen de Bordeaux II

**Prise de fonction** : le 1<sup>er</sup> septembre 2001

**Statut administratif** : agent contractuel de niveau 1

## **David Deschryver**

### **Chargé plus particulièrement de la logistique informatique**

- Ministère de la Justice - Office de la Protection de la Jeunesse
- Communauté française, administration de l'Aide à la Jeunesse (informatisation des services, formation)

**Prise de fonction :** le 1<sup>er</sup> septembre 1999

**Statut administratif :** agent statutaire, Premier assistant

## **Claire Beke**

### **Secrétaire-documentaliste**

Diplômée de l'enseignement supérieur pédagogique pour l'éducation de l'enfance inadaptée, psychomotricienne  
Secrétaire spécialisation bureautique

- Chef éducatrice dans un institut médico-pédagogique
- Divers secrétariats (gestion promotion sociale, cabinets ministériels, Conseil supérieur de l'audiovisuel).

**Prise de fonction :** le 10 juillet 2000

**Statut administratif :** agent contractuel, niveau 2<sup>+</sup>

## PRÉVISIONS

La plupart des projets cités ci-dessous ont été préparés pendant l'année 2001 (établissement de cahiers de charges, appels d'offres, sélections, finalisation administrative des conventions).

Les études programmées et qui ont déjà fait l'objet de conventions sont :

### **Réalisation d'une bibliographie commentée des recherches scientifiques ayant pour objet le jeune en Communauté française et dans l'Union européenne**

Il s'agit d'un inventaire bibliographique et d'une analyse thématique des recherches scientifiques des dix dernières années ayant pour objet le jeune, recherches menées tant en Communauté française que dans l'Union européenne. Cette recherche a été confiée à l'Université de Liège.

### **Réalisation d'une bibliographie commentée des recherches scientifiques ayant pour objet l'accueil des enfants en Communauté française et dans l'Union européenne**

Il s'agit d'un inventaire bibliographique des recherches, publications et sites Internet ayant pour objet l'accueil des enfants en Communauté française et dans l'Union européenne. Cette recherche a été confiée à l'Université de Louvain.

### **Application de l'article 56 du décret 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse**

Cet article prévoit une intervention de la Communauté française pour certaines prestations des CPAS. Il devait faire l'objet d'un arrêté qui n'a jamais été pris, essentiellement pour des raisons budgétaires.

Deux études sont commanditées :

- la première en Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre des budgets de prévention de l'Aide à la Jeunesse ;
- la seconde en Région wallonne directement par l'Observatoire.

Ces études consisteront essentiellement en une recherche de la jurisprudence et une série d'entretiens avec les décideurs et les travailleurs de terrain.

L'Observatoire va assurer la coordination entre les deux études, ainsi que l'organisation d'un comité de pilotage paritaire (SAJ/SPJ et CPAS), afin de préciser leur méthodologie.

Les réunions paritaires sont prévues en février 2002.

Les résultats des études sont attendus pour juin 2002.

Un travail d'analyse, est prévu pour septembre.

### **Réalisation d'une bibliographie, d'une synthèse d'études et mission de secrétariat de comité scientifique relatives à la situation médico-psychologique et socio-familiale de jeunes délinquants**

Recherche et analyse bibliographique d'une durée de 6 mois, sous la supervision et la guidance d'un comité scientifique, relative aux connaissances en matière de caractérisation médico-psychologique et socio-familiale des jeunes délinquants susceptibles de conduire à une prise en charge mieux adaptée. Cette recherche a été confiée à l'asbl Esquirol.

### **Evaluation des projets d'accompagnement des élèves mineurs exclus de l'enseignement (articles 30 et 31 du décret du 30 juin 1998 relatif aux discriminations positives)**

A la demande de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des propositions relatives à la définition d'un cadre et d'un processus pour l'évaluation de ces projets pilotes actuellement au nombre de 8 ont été faites. Ces propositions s'articulent autour des quatre axes suivants :

- profil des jeunes pris en charge ;
- recueil de l'avis des jeunes pris en charge ;
- inventaire des aménagements réglementaires souhaitables ;
- inventaire des bonnes pratiques de collaboration.

Ces propositions seront discutées et finalisées en concertation avec les représentants des services, le comité d'accompagnement et les cabinets concernés.

### **Financement d'une étude sur les indicateurs de pauvreté**

A la demande de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse, l'Observatoire co-finance une étude qui sera réalisée au Centre pour l'Égalité des chances, par une équipe bilingue associant des représentants des associations de personnes vivant dans la pauvreté.

### **Cartographie des institutions privées d'aide à la jeunesse**

L'Observatoire réalisera progressivement, en fonction des programmations adoptées dans les provinces, la mise à jour de la cartographie des institutions.

La première mise à jour pour la province de Liège sera accompagnée d'une enquête plus approfondie relative aux placements, notamment pour mieux connaître l'évolution après réforme et percevoir plus précisément les raisons des mandants.

### **Etat des lieux de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires**

Un appel à projets 2002 sur financement 2001 a été effectué tant au niveau :

- de l'état des lieux ;
- des coordinateurs ;
- de l'infrastructure et de l'équipement.

175 communes sur 281, soit 63 % en Communauté française, ont rentrés des projets.

- 92 avec coordinateurs ;
- 83 communes associées.

Le but de l'analyse des besoins est d'attirer l'attention sur la situation locale de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires.

Un CD-Rom invite les communes à encoder toutes les données dont elles disposent.

L'enquête sur l'état des lieux sera dépouillée et analysée après que les communes aient rentré les données, soit le 30 novembre 2002.

## **CAPACITÉS TECHNIQUES DE L'OBSERVATOIRE MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Au cours du dernier trimestre 2001, un cahier des charges a été établi pour la mise à niveau de l'ensemble du matériel informatique de l'Observatoire. Le matériel ancien non-obsolète est notamment à la disposition de chercheurs ou stagiaires extérieurs.

Parallèlement, les logiciels de bureautique ont été harmonisés.

Les logiciels spécialisés (dont certains ne pouvaient fonctionner correctement sur le matériel ancien) ont été installés. L'Observatoire dispose notamment d'une mise à jour du logiciel de cartographie.

## **FORMATIONS**

Claire Beke et Anne-Marie Dekoninck ont participé à une formation de perfectionnement à la base de données Access (module de formation Communauté française)

Claire Beke a participé à une formation sur les techniques de mémorisation (module de formation Communauté française).

Benoît Parmentier, Anne-Marie Dekoninck, Dominique Delvaux et Marc Bertholomé, ont participé à une formation en statistique à l'Université de Liège.

## COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT



Réunion du comité d'accompagnement

### Composition

**Monsieur Henry INGBERG**, Président, Secrétaire général du Ministère de la Communauté française;

**Madame Danièle LECLEIR**, Administratrice générale de l'ONE;

**Monsieur Jean-Pierre HUBIN**, Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, en remplacement de Monsieur José DOOMS, admis à la retraite;

**Madame Francine BERNARD-LACHAERT**, Directrice générale de la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse, en remplacement de Monsieur Jean-Louis LUXEN, Administrateur général de l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et des Sports;

**Madame Martine LAHAYE**, Directrice générale de la Direction générale de la Culture;

**Monsieur Marc VAINSEL**, représentant le Conseil d'administration de l'ONE;

**Madame Maryse TONON**, représentant le Conseil d'administration de l'ONE;

**Madame Véronique TELLIER**, représentant le Conseil d'administration de l'ONE;

**Monsieur Denis MATHEN**, représentant le Conseil de la Jeunesse d'Expression française;

**Madame Sophie DE KUYSSCHE**, représentant le Conseil de la Jeunesse d'Expression française;

**Monsieur Olivier BERTUILLE**, en remplacement de Monsieur Didier DEROBERTMASURE, représentant le Conseil de la Jeunesse d'Expression française;

**Monsieur Edwin de BOEVE**, représentant le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse;

**Monsieur Guy LAURENT**, représentant le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse;

**Monsieur Jacques LOISEAU**, représentant le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse;

**Monsieur Claude LELIEVRE**, Délégué général aux droits de l'enfant;

**Monsieur Frédéric JOLY**, en remplacement de Madame Kathleen DELVOYE, représentant le Ministre-Président, chargé des Relations internationales;

**Madame Isabelle MATHONET**, en remplacement de Madame Virginie VANDEPUTTE, représentant le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports;

**Monsieur Benoît PARMENTIER**, en remplacement de Madame Dominique DECOUX, représentant le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE;

**Madame Brigitte MOULIN**, en remplacement de Madame Carine LOTIN, représentant le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

**Madame Claudine VERSTRAETEN**, représentant la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;

**Madame Simone GENAUX**, en remplacement de Madame Marie-Laure STENGER, représentant la Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel;

**Monsieur François BAUWENS**, en remplacement de Madame Christine MAHIEU, représentant la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé;

**Madame Anne-Marie DEKONINCK**, Directrice à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (départ le 1<sup>er</sup> novembre 2001);

**Madame Dominique DELVAUX**, Chargée de mission à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse;

**Madame Sophie HUBERT**, Chargée de mission à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (arrivée le 1<sup>er</sup> septembre 2001);

**Monsieur Michel VANDEKEERE**, Chargé de mission à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (arrivé le 1<sup>er</sup> octobre 2001);

**Monsieur Marc BERTHOLOME**, Coordinateur f.f., en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (au 23 avril 2001).

## RÉUNIONS

Le Comité d'accompagnement s'est réuni trois fois en 2001, sur les ordres du jour suivants :

### 29 mars 2001 :

- Approbation du procès-verbal de la réunion d'installation du comité d'accompagnement du 12 décembre 2000 ;
- Les politiques de discrimination positive dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse en Communauté française :
  - exposé introductif :
  - l'enseignement : Gérard SCHMITT, administrateur général adjoint
  - la culture : Martine LAHAYE, directrice générale
  - l'aide à la jeunesse : Danielle GEVAERT, directrice générale adjointe
  - l'ONE : Myriam SOMMER, conseillère
  - information sur le projet de décret « égalité des chances » : Kathleen DELVOYE, cabinet du Ministre-Président
  - information sur les zones prioritaires dans les politiques de discrimination : Benoît PARMENTIER
  - débat ;
- Les actions qui pourront être organisées en partenariat à l'occasion de la journée des droits de l'enfant, le 20 novembre 2001, à la demande de Monsieur Claude LELIEVRE, délégué général.

### **19 juin 2001**

- Approbation du procès-verbal du 30 mars 2001;
- Présentation et approbation du rapport d'activités du comité d'accompagnement, préparé par l'équipe de l'Observatoire;
- Liquidation des indemnités - jetons de présence.

### **05 octobre 2001 :**

- Présentation des nouveaux membres du comité d'accompagnement;
- Présentation des nouveaux membres de personnel de l'Observatoire;
- Approbation des procès-verbaux des 30 mars et 19 juin 2001;
- Activités du dernier trimestre 2001 et programmation 2002;
- Rapport des groupes de travail et perspectives.

## LES BASES LÉGALES

L'Observatoire est constitué sur base d'un arrêté.

- L'arrêté du 8 juin 1998 relatif à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Plusieurs décrets ou arrêtés contribuent en outre à son organisation :

- Le décret du 30 mars 1983 portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance tel que modifié notamment par le décret du 6 avril 1998 modifiant certaines dispositions en matière d'enfance et d'aide à la jeunesse.
- Le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse tel que modifié notamment par le décret du 6 avril 1998 modifiant certaines dispositions en matière d'enfance et d'aide à la jeunesse.
- Le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitances.
- L'arrêté du 14 juin 1999 modifiant l'arrêté royal du 28 août 1977 remplaçant l'arrêté royal du 26 février 1970 portant création du Conseil de la Jeunesse d'Expression française.
- L'arrêté du 13 janvier 2000 relatif à la composition du Conseil d'avis créé par l'article 17bis du décret du 30 mars 1983 portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, tel que modifié.

L'arrêté du 13 avril 2000 portant désignation des membres du comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.